



Datum / Date: 30/05/2017
Uur / Heure: 11:17
Vraag / Question: n° 18894

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Affaires étrangères,
concernant les nombreux morts dans la mousson au Sri Lanka
- déposée le 29 mai 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Le bilan des pluies de mousson au Sri Lanka s'aggrave de plus en plus. En effet, depuis les lourdes inondations en 2003, ce pays n'a plus connus une telle hausse de décès suite aux intempéries - qui touchent régulièrement ce pays.

Cependant, cette fois-ci, le pays se retrouve tellement en détresse que le Sri Lanka a lancé un appel à l'aide internationale. Sans doute en sachant que de nouvelles pluies de mousson ont été estimées. Certains pays ont déjà annoncé vouloir aider ledit pays et sa population en difficulté, les Nations-Unies ont également répondu en leur faveur en promettant des mesures de secours.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles sont les mesures que les Nations-Unies vont apporter au Sri Lanka ?
- La Belgique est-elle également engagée à apporter de l'aide à la population dudit pays ?
- Si oui, sous quelle forme ?
- Est-ce que des citoyens belges ont été touchés par lesdites intempéries ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Projet de réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, à la question orale n° 18894 de la Députée Kattrin Jadin concernant les nombreux morts dans la mousson au Sri Lanka

Le bilan des inondations qui se sont abattues sur le Sri Lanka le mois passé est effectivement très lourd, avec plus de 200 victimes. J'ai envoyé un message à mon homologue du gouvernement du Sri Lanka pour adresser à la population sri lankaise mes condoléances au nom du gouvernement belge.

Les Nations Unies, via la Bureau des Nations Unies pour l'aide humanitaire, ont dépêché une Equipe de Coordination et d'Evaluation des Désastres (UNDAC) au Sri Lanka afin d'aider le gouvernement de ce pays à organiser les actions de sauvetage et de coordonner l'aide internationale. Cette équipe était sur place du 28 mai au 8 juin 2017.

Dans son examen de la situation humanitaire, la Belgique, s'est basée sur la nouvelle procédure des Nations Unies en vigueur depuis le tremblement de terre au Népal en 2015. Selon cette procédure, ce sont les pays voisins et ceux de la région qui sont sondés en première instance pour envoyer de l'aide. Ce n'est que si cette aide s'avère insuffisante qu'une demande d'aide intercontinentale est sollicitée pour intervention. Dans le cas du Sri Lanka, l'aide régionale s'est avérée suffisante. La Belgique, qui s'est conformée à la nouvelle procédure des Nations Unies précitée, n'a donc pas envoyé d'aide.

Selon notre Ambassade à New Delhi, qui est responsable pour le Sri Lanka et notre Consulat à Colombo, aucun citoyen belge n'a été touché par ces intempéries.